

Arrêté du 23-01-2024 n°2024-12

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRDT. DE CARPENTRAS
CANTON DE PERNES LES FONTAINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BLAUVAC

ARRETE PORTANT
Réglementation de circulation pour cause de travaux

N° 2024-12
Du 23-01-2024

Le Maire de la commune de Blauvac,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande d'arrêté de circulation du **Syndicat mixte forestier** représentée par **BONVIN Sylvie, la directrice, situé 3511, route des vignères à Le Thor (84250) du 18-01-2024 pour des travaux de débroussaillage** qui auront lieu entre le **01-02-2024** et le **15-03-2024** au chemin de la Lauze, à Blauvac ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. La circulation des véhicules sera limitée aux riverains sur la voie communale de Blauvac citée ci-dessus, à partir du 01-02-2024 et du 15-03-2024 ;

Article 2. Le stationnement des véhicules légers et lourds sera interdit ;

Article 3. Le dépassement des véhicules légers et lourds sera interdit ;

Article 4. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blauvac, le 23-01-2024
Le Maire
M.RASPAIL Max

Affiché le 23-01-2024

Notifié : - au groupement de gendarmerie de Mormoiron
-à l'entreprise

